

Problèmes de cohabitation entre populations rurales dans Une zone à économie de plantation en Côte d'Ivoire : cas Des départements de Daloa et Vavoua

ADOU DIANÉ LUCIEN¹, MAFOU KOUASSI COMBO².

1- Assistant, dianlucad@yahoo.fr

2- Assistant, kmafou@yahoo.com

- Département d'Histoire-Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

RESUME

Les modifications paysagiques observées çà et là sont liées à la pratique de l'arboriculture notamment le café et le cacao. Ces deux produits, qui constituent les principales sources de revenus des populations paysannes dans les départements de Daloa et Vavoua connaissent un succès grâce à l'importation d'une force de travail extérieure à la région. En effet, l'avènement du café et du cacao dans les milieux ruraux a suscité une forte migration de population agricole venue de différentes contrées de la Côte d'Ivoire, de la sous-région ouest-africaine, principalement du Burkina Faso et du Mali.

L'implication de ces populations venues d'horizons divers a favorisé l'accroissement des productions cacaoyères et caféières. La contribution cumulée des populations autochtones et les populations migrantes dans l'exploitation des ressources foncières déterminent la nouvelle structuration de l'espace humain des localités étudiées. Ainsi chaque communauté qu'elle soit autochtone, allochtone ou allogène a sa logique d'occupation et d'organisation de l'espace. Dans cet élan, la cohabitation entre les paysans dans cette zone d'économie de plantation devient de plus en plus difficile. Quelles sont donc les stratégies d'occupation et de contrôle des espaces de culture dans le cadre de l'économie de plantation développées par les différents acteurs en jeu dans les espaces ruraux de Vavoua et Daloa ?

A travers une enquête de terrain auprès des populations agricoles dans les pays ruraux, les cantons, les villages et les campements et une revue documentaire, l'article met en perspective les problèmes entre communautés rurales notamment l'intégration des populations migrantes au sein des communautés «établies».

Mots-clés : Cohabitation- Espace rural-Population rurale- Communautés établies.

ABSTRACT

Paysagiques changes observed here and there related to the practice of arboriculture including coffee and cocoa. These two products, which are the main sources of income for rural populations in the departments of Daloa and Vavoua enjoying success thanks to the importation of foreign labor force in the region. Indeed, the advent of coffee and cocoa in rural areas has led to a strong migration of agricultural population from different regions of Côte d'Ivoire, the West African sub-region, mainly from Burkina Faso and Mali.

The involvement of these people come from diverse backgrounds has helped to increase the cocoa and coffee production. The cumulative contribution of indigenous and migrant populations in the exploitation of land resources determine the new structure of human space localities studied. And each community it is Aboriginal, immigrant or alien occupation has its logic and organization of space. In this approach, the cohabitation between farmers in this area plantation economy becomes increasingly difficult. What are the strategies of occupation and control of growing areas within the plantation economy developed by the different actors involved in rural areas Vavoua and Daloa ?

Through a field survey of the agricultural population in rural countries, townships, villages and camps and a literature review, the article puts into perspective the problems between rural communities including the integration of migrant populations within communities "established".

Key words : Cohabitation -Space - Rural Communities Rural Population - established.

INTRODUCTION

Les départements de Daloa et de Vavoua sont deux des trois départements qui constituent la région du Haut-Sassandra en Côte d'Ivoire. Départements appartenant à une région d'économie de plantation dominée par le binôme café-cacao, la population rurale représente 593 453 habitants soit 55,36 % de la population totale régionale. Ces départements sont dominés par deux types de populations autochtones : les Bété à Daloa et les Gouro à Vavoua. En plus de ces populations «établies», est présente une forte population migrante dominée par des allochtones (Ivoiriens) venus des autres régions du pays. Ceux-ci représentent 30,81 % de la population régionale, groupe auquel s'ajoutent les étrangers venus des pays de la sous-région avec 27,69 %. Ces populations migrantes qui représentent au total 58,5 % de la population rurale totale des deux départements.

Dans le cadre de l'économie de plantation, la présence massive des hommes sur un espace à forte aptitude culturelle est souvent source de convoitise. En effet, notre zone d'étude, qui est au cœur du développement de l'économie agricole est secoué par des tensions d'origines foncières. Dans un contexte où l'essor de cette activité économique mobilise tant les hommes que la terre et qu'elle occasionne des mécanismes de contournements des us et coutumes, comment la cohabitation de ces différentes populations est-elle perçue par les unes par rapport aux autres ? Y-a-t-il un risque d'explosion sociale eu égard à l'évolution des tensions apparentes relatives aux stratégies de conquête de l'espace ?

DONNEES ET METHODES

Les résultats de cet article ont été tirées de la documentation (les documents sur le peuplement, des

documents statistiques ; notamment les statistiques démographiques qui concernent les recensements de populations de 1988, 1998, et les estimations de l'Institut National de la statistique de 2010, les statistiques agricoles et les documents relatifs aux migrations agricoles).

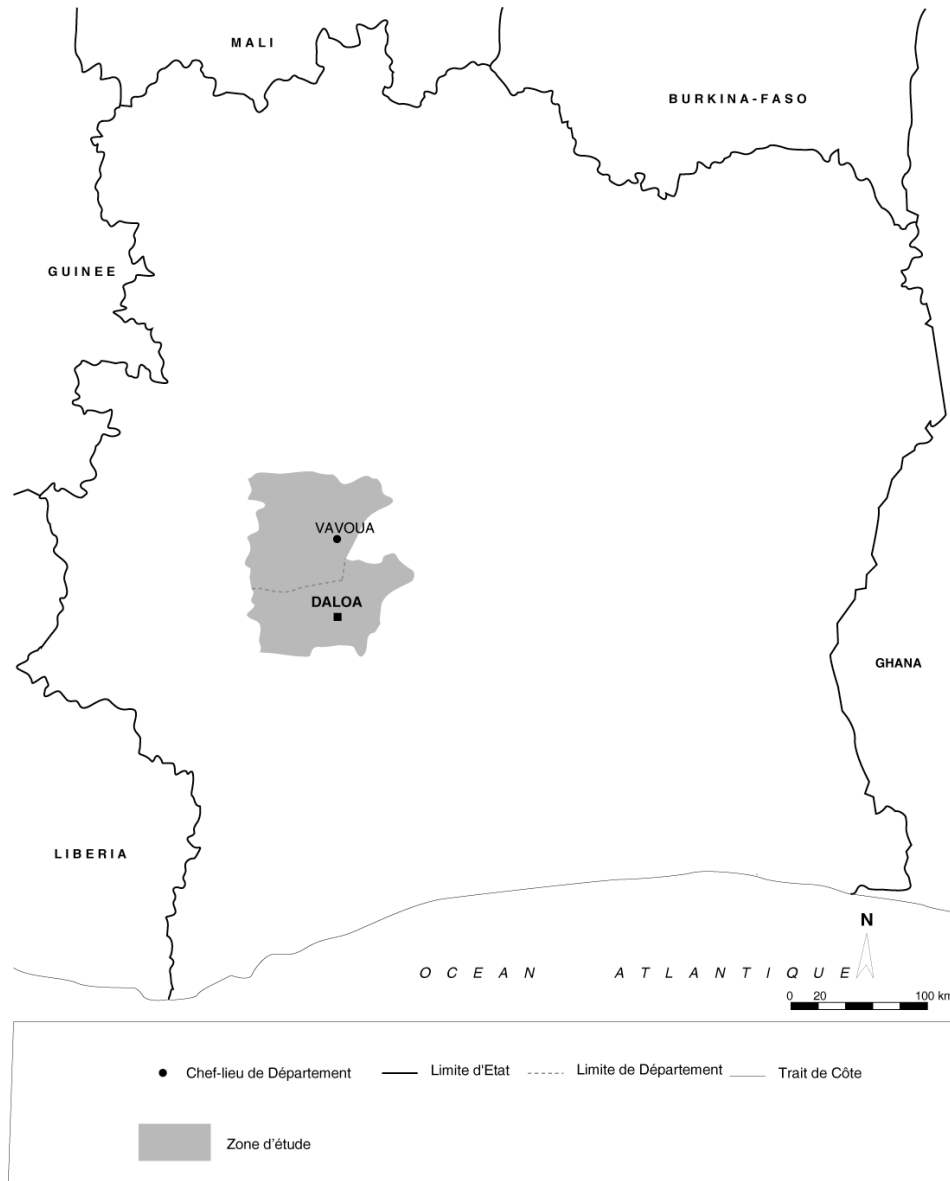
L'entretien dans le cadre de cette recherche apparaît donc comme l'ensemble des faits de paroles sollicitées auprès des enquêtés pour vérifier nos hypothèses de travail. Deux variantes de cette technique ont été utilisées : l'entretien semi-directif et l'entretien centré.

L'entretien semi-directif c'est-à-dire un entretien qui n'est pas entièrement dirigé par un grand nombre de questions précises et structurées, à aider à cerner davantage leurs idées en leur laissant la latitude de s'exprimer librement. Cette forme de recueil des données a été exploitée avec les responsables de l'administration et des services déconcentrés de l'Etat ainsi que les Présidents des Conseils Généraux ou leurs représentants.

L'entretien centré nous a guidé à nous focaliser sur l'objet de notre étude à savoir, sur les populations cibles répertoriées par notre échantillon (les exploitants agricoles). Il s'est intéressé aux personnes identifiées (par nos guides) comme des leaders d'opinion (chefs de village, responsables de jeunesse) ou responsables de communautés (religion, ethnie ou nationalité).

L'enquête a été effectuée en Septembre, Octobre et Novembre 2009 dans neuf localités de la région choisies selon les critères suivants : l'ethnie et le peuplement, la taille des villages, les équipements socio-collectifs, les infrastructures, l'habitat et le transport.

Dans ces villages, nous avons appliqué un guide d'entretien villageois et des questionnaires.



Source : ARCC,BCC,Compilation 2003 à 2007.

Conception-Dessin : MAFOU et ADOU

Mars 2014

Figure 1 : Présentation de la zone d'étude

RESULTATS

L'analyse des relations entre les différentes communautés, entre les communautés et leurs milieux débouche sur l'observation d'une ségrégation spatiale. En effet, le mode d'occupation et de projection des populations rurales dans l'espace étudié est appréhendé au niveau de trois entités socio-spatiales : la tribu, le village et le campement. Dans chacune de ces entités territoriales, les logiques paysannes d'occupation de l'espace sont fonction des potentialités qu'elles regorgent. L'introduction des populations migrantes amplifient l'évolution des modalités d'accès aux facteurs de productions. L'agriculture pratiquée dans les secteurs forestiers est une agriculture extensive, anarchique, peu rationnelle, qui compense ses faiblesses par la conquête permanente de terres nouvelles (KRA, 1988). L'émergence des contradictions entre groupes sociaux donne un coup de fouet à la multiplication des stratégies de contrôles des espaces de cultures aussi bien pour ceux qui sont déjà occupés que ceux convoités.

L'occupation rapide et anarchique de l'espace étudié fait naître de nombreux conflits qui opposent les communautés allochtones, allogènes aux autochtones et les autochtones entre eux. A savoir : le climat de confiance, la confusion sur les droits acquis, la rareté de la main d'œuvre agricole migrante et les conflits liés à la terre.

DISCUSSIONS

I- LES LOGIQUES PAYSANNES D'OCCUPATION DE L'ESPACE

1- LA LOGIQUE DE CONQUÊTE DE L'ESPACE DES POPULATIONS MIGRANTES

L'une des caractéristiques essentielles de la colonisation par les migrants de la région du Haut-Sassandra en général et les départements de Daloa et Vavoua en particulier est fondamentalement le partage de l'espace entre différents groupes ethniques. Il s'est donc constitué de véritables territoires ethniques. Chaque groupe organise différemment l'espace qui lui est attribué. Le groupe malien ou voltaïque occupe une multitude de campements de taille relativement moins grande que chez les baoulé par exemple. Venus dans ces

départements comme main-d'œuvre agricole, c'est après avoir transité par de nombreux points de chutes dans leur parcours migratoire qu'ils parviennent à acquérir de la terre et à s'installer définitivement à leur propre compte (BOIZO, 1982). Dans cette stratégie de conquête de l'espace les pistes ont été d'une importance capitale. Elles ont permis à certains migrants d'égrener leurs campements. Elles ont été aussi à la fois facteur de desserte, facilitant l'entretien des plantations et des éléments de délimitation géographique des exploitations. La stratégie d'occupation rapide des parcelles intègre principalement les pistes d'accès. La présence de nombreuses pistes et leur orientation par rapport à l'exploitation et au campement, constituent la matérialisation même de leurs stratégies d'occupation du sol; leur conception de l'espace débouchant sur l'alternance de terres en friche et de terres cultivées (TAHOUX, 1993). Parlant des migrants Baoulé, HAUHOUOT et al, 1984, ESSAN, 1995 disaient ceci : *«cette espèce de course contre la montre est dictée par le fait qu'au départ, les autochtones, n'ont pas su apprécier la capacité réelle du travail des Baoulés. De telle sorte qu'ils ont attribué des parcelles à des prix dérisoires. Ainsi, du côté des nouveaux occupants, il devient indispensable de progresser le plus rapidement possible ou de s'assurer des zones de convoitise ou de contrôle avant que les chefs des terres ne révisent leur attitude»*. Aussi cette stratégie de conquête rapide des terres par les Baoulés qui est la même pour tous les migrants et sur tous les fronts pionniers, a-t-elle été très bien analysée par C. VALLAT en 1979. L'objectif du migrant étant de s'assurer le maximum de terres sans être gêné par les autres, il isole à partir d'une piste principale des zones tranquilles de forêt vierge en défrichant de grandes surfaces le long d'une ligne plus ou moins à l'une des voies mais qui a tendance à se refermer et à créer une sorte de demi cercle. Il faut surtout éviter de se faire encercler en s'assurant des ouvertures, des réserves reconnues par les autres arrivants.

Le nouvel arrivant est accueilli dans un premier temps par un ancien connaissant le milieu et au service de qui il se met. Ensuite, par des contacts personnels ou par l'intermédiaire de cet "ancien", ou encore à l'initiative des autochtones, il acquiert de la terre pour s'installer en vue d'une exploitation indépendante (BOIZO, 1982). Cependant il apparaît que c'est la médiation des anciens qui est le recours

privilegié pour les nouveaux immigrants en quête de travail personnel puisque 80 % des personnes interrogées affirment avoir obtenu leurs terres par l'intermédiaire d'un compatriote anciennement installé. Ainsi on a pu constater que dans chaque groupe allogène, il existe un intermédiaire privilégié dont la présence dans la région date de plusieurs années.

Quant aux planteurs baoulé, plus concentrés dans des campements moins nombreux et moins dispersés, ils comptent dans leur groupe des chefs d'exploitation autour desquels gravitent divers parents et manœuvres. Les campements baoulés sont nettement plus grands que ceux des autres groupes allochtones. Le campement Amanikro Pk12 (Daloa) en est un exemple frappant. Fondé dans les années 1940, Amanikro Pk12 par son allure intense ne recrée pas moins l'atmosphère d'une unité villageoise.

Contrairement, à certains senoufo et malinké, les planteurs baoulé et la grande majorité du groupe d'origine ivoirienne ont une stratégie directe d'acquisition des terres. Leur arrivée dans le village est motivée par la volonté de s'installer en propriétaire immédiat. Chose à laquelle ils parviennent d'ailleurs assez aisément, dans les limites des disponibilités forestières, puisque la plupart d'entre eux, les baoulé surtout, étaient soit travailleurs des villes qui ont décidé de placer leurs économies dans l'agriculture, soit détenteurs d'autres exploitations dans les villages environnants dont les revenus leur ont permis d'acquérir des terres ailleurs. Cette acquisition est d'autant plus aisée que les bété ne font pas de difficultés pour céder leurs terres : le prix de l'hectare de terrain vierge varie selon les individus de 15 000 à 30 000 francs (BOIZO, 1982). L'acheteur, pour prendre possession de la terre donne une avance, le reste étant remboursé ultérieurement. Lorsque la terre vendue porte des cultures, c'est à partir des revenus obtenus de cette plantation que l'acheteur épuisera sa dette.

2- LA LOGIQUE DES COMMUNAUTÉS «ÉTABLIES»

2.1. Le mode de projection chez les Krou

La stratégie d'occupation des Krou s'est faite à travers trois entités bien définies : les tribus les villages et les campements.

2.1.1. La tribu

La tribu, unité sociopolitique la plus vaste de la société traditionnelle, s'identifie tantôt avec le groupement d'alliance (pays krou), groupement issu de la fédération de clans ou de lignages ayant décidé, à un moment ou à un autre de leur histoire, de «marcher ensemble», le plus souvent pour la simple pratique de l'échange matrimonial, tantôt avec le clan ou le lignage, groupe de parenté dont tous les membres se réfèrent, en ligne agnatique, à un même ancêtre. Si la tribu ne constitue plus, de nos jours, qu'un simple cadre de référence, l'agencement des villages qui la composent traduit une stratégie ancienne d'occupation de l'espace certaine, dont la finalité était principalement liée au contrôle d'une portion de la forêt. La taille de la tribu est irrégulière, elle est en fait étroitement fonction des conditions socio-historiques qui ont présidé à la mise en place des groupements humains qui constituent le peuplement actuel, conditions qui expliquent aussi pourquoi l'unité tribale ne recouvre pas la même réalité dans la région: groupement d'alliance, issue d'une fédération de clans ou de lignages à l'Ouest où l'installation des populations krou est plus ancienne et a eu le temps de se structurer. Elle se confond le plus souvent avec le clan ou le lignage à l'Est, l'implantation des populations apparaissant comme beaucoup plus récente, et leur structuration en entités plus vastes n'ayant soit pas eu le temps de se faire, soit pas été ressentie du fait de la faible densité démographique comme une nécessité.

S'agissant du village, un préalable terminologique s'impose ici. Le terme de village peut être utilisé dans deux sens : un sens large et un sens restreint. Au sens large, il désigne la communauté socio-juridique que forment les occupants d'un même terroir (village proprement dit en plus des campements). Au sens restreint, il ne s'applique qu'à la communauté de résidence que constituent les habitants d'une même localité (campements exclus). Dans le premier cas, nous parlerons de village, dans le second de village originel.

Abordons tout d'abord, le village dans la première acception du terme. Si nous examinons la répartition des villages par circonscription administrative, il ressort que les villages sont inégalement répartis entre les circonscriptions administratives : le département de Daloa compte à lui seul presque la moitié (41,06 %). Ceci est le résultat à la fois d'une plus grande concentration de la population dans la région. Cette forte concentration est liée

allochtone est la plus forte (Daloa, Vavoua) correspond à une véritable stratégie d'occupation de l'espace. Cette stratégie traduit le désir des autochtones, d'empêcher l'infiltration des allochtones, en occupant l'espace au maximum ou du moins en laissant croire qu'ils l'occupent, ou pire, de marquer qu'ils en sont les propriétaires. Cette occupation, quelquefois abusive, de l'espace par une population autochtone trop peu nombreuse pour le contrôler effectivement, est à l'heure actuelle l'une des manifestations les plus saisissantes de la volonté déployée par un peuple pour continuer à maîtriser un destin sur lequel il est conscient d'avoir de moins en moins d'emprise. La structure du campement traduit elle-même cette finalité. Le groupe social que constitue le campement, composé le plus souvent des membres de la même famille mono ou polygynique, n'est pas viable en soi. Il reste par conséquent étroitement tributaire du village de base, dont il ne sera jamais qu'une antenne à un point stratégique du terroir. L'implantation géographique même des campements est à cet égard significative: le campement permanent ne se situe jamais en pleine nature, mais toujours au bord d'une piste, et, de préférence, à un carrefour, c'est-à-dire là où il peut le plus efficacement "remplir sa mission". Nous pouvons citer un exemple parmi tant d'autres pour illustrer cette

stratégie : c'est la réaction des autochtones qui consiste à créer des campements "fictifs" simples constructions en bordure de route, qui ne seront jamais habitées, mais donneront l'illusion d'une occupation effective de l'espace, et, partant, empêcheront un immigrant éventuel de prendre la place. L'idée que le campement est essentiellement le résultat d'une réaction d'auto-défense contre la colonisation allochtone se corrobore par ailleurs à travers la faible intensité du phénomène dans les zones non "menacées". On peut citer en exemple les localités de Domangbeu dans la sous-préfecture de Zoukougbeu, département de Daloa et le village de Gbéhigbly, dans la sous-préfecture de Dania, département de Vavoua.

En somme tenant compte de l'échelle, on observe que hormis les espaces classés, l'occupation du sol dans le terroir villageois est quasi réduite au kilomètre carré c'est-à-dire que l'on ne peut parcourir plus d'un kilomètre sans occupation humaine. Les zones étudiées ont donc connu une organisation méthodique lente c'est-à-dire que les populations ont eu la latitude de s'installer dans le temps.

Après l'étude des Bété, comment les Mandé du sud sont implantés et occupés l'espace d'étude ? Et quel est leur mode de répartition sur le territoire régional ?

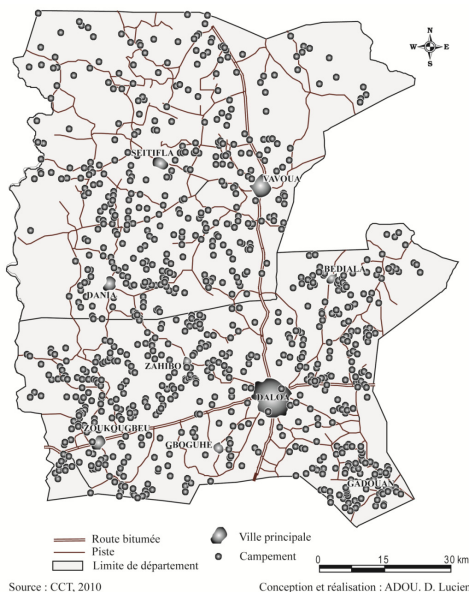


Figure 3 : Distribution des campements les départements de Daloa et Vavoua

2.2. Mode de conquête de l'espace chez les Mandé du Sud

Ici les modes de projections les plus vastes sont les tribus et les clans

2.2.1. La tribu

La mise en place de l'appareil colonial s'est répercutée sur l'organisation de l'espace Krou et mandé du Sud d'une double manière. Elle a provoqué des déplacements, voire des éclatements des villages à l'occasion de l'ouverture des pistes forestières et a créé des unités territoriales nouvelles et artificielles (les tribus). Pour les Dan, on peut parler de «micro-sociétés politiques groupées autour d'un clan aîné et de son patriarche au pouvoir juridico-religieux, plus symbolique et idéologique que matériellement contraignant, et en temps de guerres intertribales, autour d'un chef de guerre ad hoc». De la même façon, la tribu Toura se compose d'une multitude de microsociétés d'origines diverses. Elle est, comme

chez les Gouro, un groupement territoire et dialectal. Les tribus Gouro ont une fonction essentiellement guerrière et économique. Dans l'ensemble, la tribu est dispersée dans plusieurs villages et ses membres se désignent par un vocable commun. On distingue sept tribus chez les Toura, quatre chez les Gagou, une dizaine en pays Dan, une quarantaine chez les Gouro. Chaque ethnie peut néanmoins être divisée, grosso modo, en deux groupes : un groupe tourné vers les Malinké au Nord et un autre tourné vers le Sud, notamment vers le Krou. Les Gouro se subdivisent quant à eux en Loroubé, installés dans la zone des savanes et marqués par l'influence malinké, et Probé au Sud. Ceux-ci sont très proches des Krou, représentés ici par les Bété.

2.2.2. *Le clan*

La seconde unité de référence après la tribu est le clan. Il se compose de descendants présumés d'un ancêtre mâle, lointain et plus ou moins mythique. Le clan porte un nom, ses membres respectent un interdit commun dont l'origine se situe à la confluence du mythe et de l'histoire. Aucun culte n'est adressé à cet interdit ou totem. Le clan ne constitue pas une unité territoriale.

II-STRATÉGIES DE CONTRÔLE DES ESPACES DE CULTURE

Comme on peut s'en douter les densités humaines sont importantes et sont inégalement réparties. Elles dépendent en grande partie de la façon dont l'espace a été occupé. En simplifiant les choses on peut distinguer deux modes de colonisation de l'espace :

- la colonisation en cercle concentrique à partir de gros campements (jusqu'à 500 habitants et plus) qui est le fait des populations en majorité allogènes et allochtones. Malgré les précautions prises, les planteurs occupant un cercle donné sont souvent limités par ceux des cercles suivants arrivés postérieurement. On atteint ainsi un fort taux d'occupation du sol

- La colonisation diffuse en campements petits et moyens (20 à 60 habitants.) avec établissement d'un contrôle de l'espace par l'attribution au premier arrivé d'un pouvoir de décision concernant l'emplacement des terres à donner aux nouveaux venus (hiérarchie des chefs de pistes...). Ceci est le mode de colonisation baoulé. Grâce à ce procédé de grandes

surfaces sont occupées et les réserves de terres ainsi encloses suffisantes pour qu'aucun problème foncier ne se pose dans l'immédiat. Prenons l'exemple du territoire baoulé le plus

densément peuplé : on dénombre 720 habitants¹. Sur 38,5 km² soit 18,7 hts/km². La cellule moyenne comportant 4,04 personnes on obtient 21,6 ha par exploitation. Mais ces chiffres potentiels recouvrent en fait des disparités beaucoup plus fortes². Un échantillon de 24 planteurs du premier groupe totalise en moyenne 6,42 ha de plantation par chef d'exploitation

alors que dans le deuxième groupe on atteint 19,11 ha pour un même échantillon. Le premier groupe défriche en moyenne 2,03 ha chaque année mais n'en plante que 1,51 alors que le

deuxième défriche 2,89 ha et les plante intégralement (Adou, 2009). On aboutit donc à une stratification économique des planteurs, sensible dès les premières années et qui va en s'accroissant rapidement car au delà de 4 à 5 ha une main d'œuvre d'appoint est indispensable. Et c'est de là que provient la différence fondamentale. La réussite dépend de la capacité du planteur à trouver et rémunérer la main d'œuvre nécessaire. Autrement dit, les cartes étaient déjà distribuées au départ. L'âge, le statut social et familial, un emploi où une plantation précédente, l'installation, sont autant de critères qui font varier les possibilités d'accès à la main d'œuvre. Les immigrants baoulé sont souvent des "cumulards", ce qui leur permet de reproduire ici ce qu'ils faisaient ailleurs aux moindres frais. Les caractéristiques principales des plantations des chefs d'exploitation privilégiés (qui ne sont naturellement pas que baoulé, bien que beaucoup appartiennent à cette ethnie) est un bon entretien (pas de parcelles reprises par le recru naturel, emploi d'insecticides, adhésion à l'ANADER...). Ceci pourrait être le cas, à plus petite échelle pour les autres planteurs mais la compétition pour l'espace les pousse à défricher et planter plus qu'ils ne peuvent entretenir. La main d'œuvre rare, canalisée vers les planteurs offrant de meilleures garanties de rémunération, aggrave la situation. A une année favorable peuvent succéder une ou deux années sans contractuels, c'est alors le recru naturel

1- Chiffres de RGPH 1975

2- L'étude se situant en zone pionnière, il n'est pas question ici de jachère. C'est une nouvelle parcelle qui est défrichée et en principe plantée chaque année.

qui prend le dessus. Il semble donc qu'il y ait une pente fatale vers les bas rendements et le gaspillage d'espace que peu de planteurs ont la possibilité d'éviter. Cette situation est trop bien connue pour insister plus longuement. Signalons cependant qu'il y a des sources d'inégalité qui dépendent du type de projection dans l'espace. Ainsi les baoulé, installés le long des pistes, disposent chacun d'une portion de sommet d'interfluve alors que ceux qui s'installent au sein de campements importants doivent se contenter de ce qu'on leur attribue à leur arrivée. Ceci, conduit certains à planter sur des pentes trop fortes ou dans des sols hydromorphes. D'autre part, les planteurs dont l'espace est restreint, se voient contraints soit à une nouvelle migration soit à restreindre leurs cultures vivrières. Or de telles choses ne sont pas dues aux contraintes du milieu ou de l'espace (encore suffisant) mais à l'organisation humaine. Certes, une concentration des exploitations interviendra sans doute avec élimination des planteurs les moins performants. Mais ces mises en place "sauvages", économiques pour les pouvoirs publics, sont toujours socialement et écologiquement coûteuses. L'action de l'ANADER permet en principe un certain décollage des petits planteurs, mais là encore, ces derniers satisfont difficilement aux exigences d'entretien : la prime, si elle est obtenue, remboursera une dette précédemment contractée ou servira à assurer la subsistance des premiers mois difficiles. A cela s'ajoute l'éternelle difficulté d'attirer une main d'œuvre qui n'a que l'embarras du choix alors que le planteur ne peut offrir ni sécurité financière ni possibilité d'accéder à la terre. Il semblerait donc qu'un effort devrait être fait dans le sens d'une plus grande planification visant à une restructuration de l'espace rural. L'évolution logique est l'attribution d'une valeur à la terre par la fixation de la propriété et le cadastrage (ce qui est la tendance actuelle). Mais cette opération ne devrait pas être seulement la ratification d'un état de fait mais une action de restructuration des terroirs. En effet, il ne faut pas oublier cette privatisation de la terre (annoncée déjà par le slogan "la terre est à celui qui la cultive", ce qui n'est pas étranger à la politique d'occupation maximale de l'espace) va fixer les stratifications sociales actuelles encore relativement souples et en particulier conduire à la prolétarianisation définitive de la main d'œuvre, état considéré jusqu'à présent comme transitoire. Des modalités sont donc à

trouver pour atténuer ce processus. Cependant, à moins de rendre préalablement à toute installation l'attribution d'un titre de propriété et la délimitation précise d'un lot, ce qui exige un contrôle difficile à mettre en place, il semble que l'on soit conduit à entériner les installations anarchiques jusqu'à un blocage foncier quasi-total. Ceci serait une raison suffisante pour préserver tant qu'il en est temps le maximum de superficie forestière classée. Entre ces deux attitudes, il peut y avoir la place pour une troisième qui consisterait en une régulation plus souple du phénomène. L'organisation des coopératives et des blocs va dans ce sens, encore faudrait-il (mais comment est-ce possible ?) que cet instrument ne contribue pas à mettre le planteur dans la dépendance totale de l'Etat. Enfin cette solution, isolée, laisse de côté un vaste secteur anarchique où les phénomènes de gaspillage du milieu et de stratification sociale des planteurs battent leur plein. Cependant ce que nous redoutons c'est que le désœuvrement des nombreux enfants d'immigrés dans les campements risque de les pousser à la délinquance, au grand banditisme forestier si l'Etat ne transforme pas ces gros campements d'immigrés en village pour y apporter des infrastructures, des équipements pour un meilleur encadrement de ces enfants. Aussi faut-il noter que vue la prolifération des campements par rapport aux villages autochtones (figure 2 et 4) et le volume de population qui y habite l'on est confronté à une saturation foncière et la destruction des forêts classées

La typologie des problèmes de cohabitation entre les différentes communautés

III. LA TYPOLOGIE DES PROBLÈMES DE COHABITATION ENTRE LES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS

3.1- CLIMAT DE MÉFIANCE ENTRE LES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS

Les difficultés de cohabitation et d'intégration des populations non autochtones sont souvent dues à leur mode d'installation et à la rareté des terres. Ici, les immigrés dans le but d'une conquête rapide de l'espace ne s'installent pas dans les villages des autochtones. Ils sont disséminés dans la forêt, dans leurs exploitations agricoles où ils se regroupent très souvent par affinité socio-culturel et

linguistique, établissant des campements. Ils restent liés à leur mode de vie d'origine et ne participent que faiblement à la vie sociale des autochtones qui les accueillent et restent en marge du développement de la localité. Plusieurs paramètres expliquent leur faible participation. A cet effet, la typologie des bâtisses, généralement en terre battue, en banco ou en matériaux de récupération sont autant d'indicateurs de ce constat. Une nette distinction se fait entre les villages des autochtones et ceux des allochtones et allogènes. Ainsi, le lieu de résidence ne permet pas un rapprochement entre ces populations, rapprochement qui pourrait unir par le mariage les populations venant d'horizons différents.

3.2- LA CONFUSION SUR LES DROITS ACQUIS

La confusion sur les droits acquis trouve son fondement dans la méconnaissance des différents acteurs ou leur ignorance vis-à-vis du code de la nationalité, à celui du foncier et à toutes les prérogatives qui s'y rattachent. Il y a en effet, une différence de perceptions, sur les modalités d'acquisition de la nationalité ivoirienne et l'exercice des droits et devoirs y afférents. Ces différentes appréciations et interprétations sont sources de conflits. Au niveau du code foncier rural unanimement adopté par le parlement ivoirien en 1998, des droits fonciers ont été concédés aux migrants qui possèdent des exploitations agricoles. Cependant leur droit d'usage sur ces exploitations n'est pas définitif. Les migrants peuvent recourir aux instances administratives et juridictionnelles pour garantir la propriété de ces terres par l'obtention d'un titre foncier. Or ce n'est pas toujours le cas. Car toutes ces mesures sont souvent mal comprises et mal assimilées par les populations. Celles-ci font des amalgames et baignent dans la confusion totale sur leurs droits. De ces faits, il ressort que la conception que l'Etat a de la nationalité et des droits fonciers se heurte à la perception locale sur la nationalité. Pour les populations autochtones, la nationalité ivoirienne est une nationalité du terroir. Ce qui revient à dire que l'identification ou la référence à un cadre historique et géographique est fondamentale dans la détermination de l'identité ivoirienne. C'est d'ailleurs ce qui prévaut dans la quasi-totalité des régions de la Côte d'Ivoire

3.3- LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE MIGRANTE

La main-d'œuvre familiale sur laquelle reposait la production, s'est avérée insuffisante avec l'essor de l'économie de plantation, de sorte que le recours à la force de travail extérieure à l'unité domestique est devenu une nécessité vitale. L'éclatement des cellules familiales dans le cadre des nouvelles donnes de l'économie agricole se déroule au moment où les planteurs procèdent à l'accroissement des superficies de leurs exploitations. Par conséquent, les besoins de main-d'œuvre deviennent plus importants. Les départements de Daloa et Vavoua, n'étaient certes pas vides d'hommes, mais l'effectif des populations qui y résidaient au début de la colonisation agricole oscillait entre 120 000 et 160 000 habitants (INS, 1975). Elles ont donc fait appel à la main-d'œuvre venue essentiellement du Centre, du Sud, du Sud-est et du Nord de la Côte d'Ivoire ainsi que la Haute Volta (actuel Burkina Faso). Cette main-d'œuvre, nécessaire pour l'économie de plantation, constitue aujourd'hui une menace pour son équilibre économique, en ce sens qu'elle est un facteur de densification de population dans l'espace agraire. En effet les manœuvres, par achat de terre parviennent à se libérer progressivement de la tutelle des patrons pour devenir des propriétaires fonciers et s'installent à leur propre compte. Ce système occasionne de graves problèmes d'insuffisance de main d'œuvre dans la plupart des terroirs villageois visités. Plusieurs exploitations agricoles manquent de manœuvres (WADJA, 2012). Par conséquent, les plantations non entretenues rentrent en friche, toute chose qui limite les efforts de productions agricoles au profit de la région et du pays. Dans les terroirs traditionnels, les immigrants s'installent comme manœuvres, pratiquant le système d'allocation ou de métayage avant de devenir plus tard propriétaires fonciers. Cette main d'œuvre agricole d'origine allochtone ou étrangère, devenue rare, impose sa volonté aux planteurs qui sont obligés de l'accepter au risque de manquer cruellement de manœuvre pour l'entretien des plantations. De nombreux chefs d'exploitation étant âgés de 50 ans et plus, le rajeunissement de la force paysanne est donc compromis par le phénomène de l'exode rural que

connaît la région. A coté de cette réalité, plusieurs chefs d'exploitations agricoles autrefois migrants se sont convertis à d'autres activités dont les plus courants sont : l'achat de produits agricoles, le commerce et le transport. Du coup les réalités agricoles des autochtones changent car tous ceux qui sont sensés travailler pour eux sont devenus propriétaires ou leur créanciers. Désormais ce sont eux qui font venir des travailleurs de leur localité d'origine pour les employer dans leurs propres plantations et non celles des autochtones. Ce constat est plus frappant dans le département de Vavoua où les allogènes Burkinabés détiennent la quasi-totalité du commerce et les grands magasins de produits agricoles d'exportation tel que le café et le cacao, principal source de revenu des populations selon nos enquêtes en 2012.

3.4- LES CONFLITS LIÉS À LA TERRE

A l'instar des autres départements forestiers de la Côte d'Ivoire, les départements de Daloa et Vavoua ne sont pas épargnés par le phénomène de conflits fonciers qui opposent les communautés allogènes, allochtones aux autochtones d'une part et les autochtones entre eux d'autre part, à propos de la forêt. Les conflits fonciers enregistrés dans le Haut-Sassandra sont localisés dans les zones très peuplées et dans les zones de grandes productions cacaoyères et

Caféières. En effet, les zones les plus confligènes sont le département de Daloa avec 47 % des conflits ensuite vient le département de Vavoua (38 %) (Direction départementale ANADER, 2012). Ces départements sont dans l'ordre les plus attractifs du Haut-Sassandra par leur situation géographique, leur poids démographique et leur importance économique. La pression sur les ressources forestières y est donc plus forte eu égard au volume et à la densité de population dans cette zone.

On note que les causes des différends sur les terres revêtent plusieurs formes. Nous n'en retiendrons ici que les plus fréquentes:

- les contestations des limites des terres entre deux exploitations voisines ;
- les ventes de forêts qui ont permis de saisir la fragilisation du système foncier traditionnel des autochtones ;

- la remise en cause des ventes et des cessions de terre, en vue de récupérer le patrimoine perdu.

Les causes des conflits ont évolué dans le temps. Des années 1950 au début des années 1970, les litiges qui ont opposé les allogènes et les autochtones étaient surtout liés aux ventes des terres. Depuis la deuxième moitié des années 1970, la remise en cause des contrats verbaux de vente ou de cession de terres passés avec les allogènes constitue la principale source des conflits. Ce type de conflit s'est véritablement développé avec le lancement de la politique nationale de retour des jeunes à la terre dans les années 1980. Il pourrait s'amplifier au moment de l'application de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Le changement d'attitude des autochtones fait suite à la diminution des ressources foncières de la région provoquée par la pression démographique sur les terres. Il est aussi lié à un sentiment de forte mainmise des immigrants sur les terres, à partir des grandes plantations qu'ils contrôlent. Dans ces départements, la vente de la terre est de toute évidence, la source principale de conflits fonciers graves entre vendeurs et acheteurs, d'une part et entre les différentes communautés ethniques, d'autre part. Il y a toujours une confusion dans les clauses de vente de la terre. Le «propriétaire» pense toujours vendre l'usufruit de sa terre, alors que l'acquéreur estime quant à lui, qu'il a acheté la propriété du sol. Cette situation entraîne de nombreux et interminables litiges fonciers entre les communautés villageoises, notamment entre allochtones et autochtones. Les conflits qui découlent de la gestion de la terre sont nombreux et touchent une frange importante des exploitants agricoles interrogés dans les terroirs visités. A Amanikro Pk 12 par exemple, la population allochtone Baoulé était très inquiète et anxieuse lors de notre passage. En effet, nous disait le chef ALOU : "les autochtones Bété leur auraient demandé, après toutes ces années passées à leur côté, de considérer tous les accords signés avec eux à propos de la terre comme caducs et les invitent à redéfinir de nouvelles clauses pour les mêmes terres qu'ils occupent depuis plus de 50 ans".

Aujourd'hui, les terres exploitées par les immigrants font l'objet de litiges: alors que ces derniers entendent transmettre leurs acquisitions à leurs enfants ou à des proches parents, beaucoup d'autochtones

estiment que les terres cédées même par vente devraient retourner à leurs familles au profit de leurs descendants. Cela justifie les tentatives actuelles de récupération des terres d'allogènes. Elles se traduisent par la non-reconnaissance par les jeunes autochtones des ventes et des cessions de terres.

Au total, les litiges fonciers, nés de la vente de terre sont de loin les plus nombreux. Ils sont devenus même une préoccupation nationale, et sont de plus en plus politisés. Son caractère national a amené le parlement ivoirien à discuter en 1999 d'un projet de loi qui tient compte des réalités nationales, en vue d'assurer la sécurité foncière de plus en plus réclamée par les paysans autochtones qui se considèrent comme propriétaires des terres.

CONCLUSION

Les migrations agricoles intra-zones et inter-zones sont dues à la différence de rentabilité du travail entre les espaces convoités. Cette discrimination dans la distribution spatiale des richesses naturelles est au cœur des crises dans les différents bassins de production agricole. Dans les départements de Daloa et Vavoua, ce constat est très perceptible dans les espaces ruraux. L'hypothèse de la cohabitation difficile entre les différentes communautés se justifie en ce sens que les populations agricoles entretiennent des relations conflictuelles liées à la gestion de la terre. Nous observons que l'occupation et l'organisation de l'espace par les populations rurales se sont accélérées avec l'arrivée de nombreuses populations agricoles migrantes (allochtones et allogènes) qui ont réussi à s'intégrer à la dynamique de création des plantations. Cette intégration par le bas a été possible grâce à la souplesse des conditions d'accès à la terre, contrairement aux premiers fronts pionniers. Chaque communauté a mis en place un système d'occupation et de contrôle de l'espace. On note entre autres mécanismes l'achat, la

location, l'hypothèque, la disponibilité des ressources financières et la confiscation de la force de travail agricole comme étant les plus connus.

Il s'en suit par ailleurs un brassage culturel de population dans cet espace, qui logiquement devrait contribuer à atténuer les tensions.

Cette contribution met en relief les signes d'une crise sociale latente dans cette zone d'économie de plantation. De nouvelles pistes que nous analyserons s'orientent vers les aires qui seraient susceptibles d'être touchées dans les années à venir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADOU D.L., 2004 : *Cartographie de la population de la région du Haut-Sassandra*, mémoire de Maîtrise, Abidjan, Université de Cocody, IGT, 102 p.
- ADOU D.L., 2012 : *Economie de plantation et dynamique de peuplement dans la région du Haut-Sassandra*, Thèse unique de doctorat, Université Félix Houphouët Boigny, IGT, Abidjan, 307 p.
- BOIZO O., 1982 : *Le fait villageois en pays Bété et les conditions d'évolution de l'habitat*, Abidjan, ORSTOM, 8 p.
- VALLAT J. C., 1979 : *L'évolution du monde d'aujourd'hui et ses incidences sur l'enseignement de l'économie rurale Courtemelon*, Volume 22.
- ESSAN K., 1995 : *Croissance démographique, pression foncière et dégradation de l'environnement : le cas du Sud-Ouest ivoirien*, Louvain la Neuve, Belgique, 50 p.
- HAUHOUTA., KOPYA. T., ATAK., 1984 : *De la savane à la forêt. Etude des migrations des populations du Centre-Bandama*. Abidjan, Institut de géographie Tropicale, International Development Research Centre of Canada, 222 p.
- TAHOUX M., 1993 : *Economie de plantation et organisation de l'espace du Sud-Ouest*, Abidjan, 505 p.
- WADJA J. B., 2012 : *Dynamique de peuplement et transformation de l'espace dans la région du Bas-Sassandra*, Thèse unique de doctorat, Université Félix Houphouët Boigny, IGT, Abidjan, 315 p.